



Département de l'Aveyron  
Commune d'ESTAING



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2018**

Présents : Messieurs Pradalier, Samper, Sénéjean, Lebrave, Régis et Marc  
Mesdames, Mommeja, Batut, Bernat. Dereumaux  
Excusés : Madame Combes, Couseran ; Messieurs Burguière, Decobert et Alaux.  
Pouvoirs : Mme Couseran à Mme Dereumaux ; Mme Combes à M. Sénéjean ; M. Burguière à M. Samper.

En introduction, Monsieur le Maire salue et remercie de leur présence Madame Simone ANGLADE et Monsieur Jean-Claude ANGLARS, conseillers départementaux.

Approbation du compte-rendu du 24 octobre 2018.

❖ **Chapelle de l'Ouradou**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des études pour la restauration, la conservation et la mise en valeur de la Chapelle de l'Ouradou ont été menées par Pierre-Jean TRADON, architecte du Patrimoine.

Un programme de travaux et un dossier de consultation des entreprises ont été établis en 2 tranches (ferme et optionnelle) pour un montant prévisionnel de 174 072 € HT. Il comprend notamment des travaux de mise hors d'eau (toiture, charpente, gouttières) et de la restitution du balcon du sonneur.

Monsieur le Maire informe le conseil que le coût total prévisionnel de l'opération est de 199 280.00 € HT / 239 136.00 € TTC (travaux, maîtrise d'œuvre, frais annexes). Il propose le plan de financement suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant des subventions</b>	<b>Date de la décision</b>
ETAT DRAC 25%	51 600.00 €	Demande en cours
REGION 20 %	39 856.00 €	Demande en cours
DEPARTEMENT 10 %	19 928.00 €	Demande en cours
Fondation du Patrimoine	7 701.00 €	Montant acquis au 06/12/2018 et Souscription en cours
<b>Montant total des aides</b>	<b>119 085 €</b>	
<b>Autofinancement TTC</b>	<b>120 051 € TTC</b>	
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>199 280.00 € HT</b>	<b>239 136.00 € TTC</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le plan de financement ci-dessus proposé
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet et à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires à sa réalisation

## ❖ Inscription au titre des monuments historiques de la châsse-reliquaire

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avis favorable émis par la commission régionale du patrimoine de l'architecture pour inscription au titre de monument historique de la châsse-reliquaire de St Fleuret. De plus, cette commission a formulé un vœu de classement.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'accord de la commune au classement de cet objet.

L'inscription et le classement permettront ensuite d'engager des travaux de remise en état de la châsse-reliquaire ainsi que sa sécurisation avec la création d'une vitrine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter le classement de la châsse-reliquaire de St Fleuret.
- D'autorise Monsieur le Maire a signer tout document inhérent à la réalisation de ce classement.

## ❖ Demande de subvention de l'ADMR pour le véhicule du portage de repas

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'ADMR Vallée d'Olt.

L'association organise le portage de repas à domicile ce qui nécessite un véhicule frigorifique aux normes en vigueur. Le véhicule actuel doit être remplacé pour un montant estimé à 25 000 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

Partenaire sollicités	Participation demandée
Conseil Départemental	4 000 €
Communauté de Communes	8 000 €
Communes desservies : Estaing, Campuac, Coubisou, Sébrazac, Le Nayrac)	2 500 € (5x 500€)
Fédération Départementale ADMR	500 €
Crédit Agricole	1 000€
Groupama	1 000 €
Total de subventions	17 000 €
Autofinancement ADMR Vallée du Lot	8 000 €
Total du projet	25 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'ADMR Vallée du Lot, imputation au compte 6574.

## ❖ Opération groupée pour la réalisation de Schémas directeurs de signalétique

Depuis 2015, la réglementation nationale concernant la publicité et l'implantation des panneaux de signalisation informative et directionnelle s'est fortement durcie, rendant illégaux la plupart des panneaux (pré-enseignes, enseignes, panneaux publicitaires ou d'information) implantés notamment sur les principaux axes routiers. Afin d'appliquer la législation en vigueur, les DDT procèdent depuis quelques temps à l'inventaire systématique des panneaux de signalisation directionnelle et des panneaux de publicité considérés comme non réglementaires sur les principaux axes routiers et centres bourgs. Dans un proche avenir ces inventaires seront généralisés.

Suite à ces inventaires, les services de l'Etat imposent l'enlèvement des panneaux non réglementaires par les propriétaires concernés.

Afin de trouver une solution de remplacement, permettant de continuer à renseigner/guider les visiteurs vers les services et commerces présents sur l'Aubrac, tout en respectant les enjeux paysagers, les communes du territoire ont sollicité le Syndicat mixte de préfiguration du PNR pour rechercher des alternatives à l'enlèvement de ces panneaux.

A cet effet, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR a élaboré une « Charte signalétique » en 2017. Sa mise en œuvre doit permettre d'harmoniser l'action des collectivités locales, en appliquant une ligne graphique commune conçue pour renforcer l'identité de l'Aubrac et guider les visiteurs vers les services/artisans/commerçants du territoire.

En parallèle de cette opération, le Syndicat mixte a également accompagné, à titre expérimental, 4 collectivités dans la réalisation de leurs schémas directeurs de signalétique (Signalisation d'information locale, signalétique piétonne, signalétique de zones d'activités) puis dans leur mise en œuvre.

Réalisation groupée de schémas directeurs de signalétique :

Dans la suite de cette première opération et afin de faciliter l'application de la Charte signalétique du PNR de l'Aubrac, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR a proposé à ses membres de piloter une opération groupée pour réaliser leur Schéma directeur de signalétique.

Dans le cadre de cette opération, le schéma directeur de chaque commune étudiée comprendra les éléments suivants :

1. Un état des lieux de la signalisation publicitaire et directionnelle
2. La définition d'un plan de jalonnement
3. Une évaluation précise du coût de la mise en place de ce jalonnement

Attention, l'obtention d'un schéma directeur le plus opérationnel possible, implique une participation active de la commune aux travaux du prestataire retenu en listant de façon exhaustive, les équipements et services susceptibles d'intégrer le plan de jalonnement : commerçants, artisans et sociétés de service, structures d'hébergement, activités de loisirs, bâtiments et services publiques, équipements, monuments historiques et patrimoine architectural, sentiers de découverte...

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR a proposé d'accompagner les communes en pilotant un groupement de commande visant à réaliser les schémas directeurs de signalétique des communes intéressées. Ce groupement de commande permettra à la fois de solliciter les aides financières (programme LEADER) et d'obtenir une baisse des prix des prestations au regard du « volume » plus important du marché d'études.

Validation du coût prévisionnel, du plan de financement et lancement de l'étude :

Suite à l'élaboration du groupement de commande, les coûts prévisionnels des études ont été estimés par les services techniques du SMAG PNR Aubrac à partir des prestations similaires déjà effectuées sur le territoire. Ils sont les suivants :

Nom	Code Insee	Population	Estimation Etude
Fridefont	15073	114	2500
Cassuejous	12058	137	2500
Pomayrols	12184	148	3000
Saint-Symphorien-de-Thenieres	12250	246	4000
Soulaiges-Bonneval	12273	273	4200
Le Cayrol	12064	285	4500
Lassouts	12124	316	4975
Cantoin	12051	320	5000
Florentin-la-Capelle	12103	328	5000
Campouriez	12048	400	5500
Prades-d'Aubrac	12187	419	5500
Saint-Urcize	15216	476	5750

Thérondels	12280	478	5750
Coubisou	12079	535	6000
Castelnau-de-Mandailles	12061	546	6000
Montpeyroux	12156	568	6500
Le Nayrac	12172	571	6500
Estaing	12098	607	6500
Argences-en-Aubrac (partiel)	12223	784	8000
Entraygues-sur-Truyere	12094	1171	8500
Saint-Come-d'Olt	12216	1387	8500
Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac	12224	2207	9000

Suite à la CAO du 10 septembre 2018, le choix du prestataire pour la réalisation de ces études s'est porté sur le bureau d'études ASCODE, et à été validé par le Conseil syndical du PNR de l'Aubrac du 16 octobre 2018 :

Nom	Code Insee	Population	Offre ASCODE HT
Fridefont	15073	114	1500,00
Cassuejous	12058	137	1500,00
Pomayrols	12184	148	1500,00
Saint-Symphorien-de-Thenieres	12250	246	1743,75
Soulages-Bonneval	12273	273	1743,75
Le Cayrol	12064	285	1743,75
Lassouts	12124	316	1987,50
Cantoin	12051	320	1987,50
Florentin-la-Capelle	12103	328	1987,50
Campouriez	12048	400	1987,50
Prades-d'Aubrac	12187	419	1987,50
Saint-Urcize	15216	476	1987,50
Thérondels	12280	478	1987,50
Coubisou	12079	535	2962,50
Castelnau-de-Mandailles	12061	546	2962,50
Montpeyroux	12156	568	2962,50
Le Nayrac	12172	571	2962,50
<b>Estaing</b>	<b>12098</b>	<b>607</b>	<b>3750,00</b>
Argences-en-Aubrac (partiel)	12223	784	5437,50
Entraygues-sur-Truyere	12094	1171	6562,50
Saint-Come-d'Olt	12216	1387	6562,50
Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac	12224	2207	7162,50

Sur cette base, le coût de l'opération et le plan de financement actualisé pour la commune serait le suivant :

Nom	Code Insee	Population	Autofinancement	FEADER Mobilisé	Total HT
Estaing	12098	607	1950,00	1800,00	3750,00

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le plan de financement proposé avec une participation de la commune d'Estaing de 1 970 € HT subvention déduite.
- Souhaite intégrer l'action collaborative engagée pour bénéficier d'un dossier commun aux aides LEADER ;

- Autorise le maire à solliciter les partenaires financiers pour l'octroi de subventions et à engager les démarches administratives nécessaires ;
- Valide la proposition financière du bureau d'études ASCODE pour la réalisation de son schéma directeur de signalétique ;
- Autorise le maire à remplir le bon de commande de l'étude signalétique avec les montants proposés par le prestataire et rappelés dans cette délibération.

### ❖ **Décision Modificative**

Virement de crédit entre opération Cœur de Village et Eclairage public pour le paiement des travaux d'éclairage public réalisés à la Coursière et à la Ponsarderie.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315-198 : ECLAIRAGE PUBLIC		2 600,00 €
D 2315-243 : Cœur de Village	2 600,00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>2 600,00 €</b>

### ❖ **Questions diverses.**

Madame Simone ANGLADE et Monsieur Jean-Claude ANGLARS, conseillers départementaux ont souhaité présenter au conseil municipal les nouvelles orientations du Département « agir pour nos territoires » et notamment :

- La fiche 4 : programme expérimental en faveur de l'habitat
- La fiche 5 : équipements structurants d'intérêt communautaire
- La fiche 6 : projets d'intérêt communal

Parmi les échanges riches et diversifiés, ils ont confirmés que l'étude d'impact environnemental préliminaire au contournement d'Estaing était lancée.

Autres sujets évoqués :

- L'installation des médecins 2 demi-journées par semaine et l'installation du kinésithérapeute à la maison de santé.
- Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie : démarrage des travaux début janvier
- Maison Annat : 2 projets
  - o création de 2 appartements en réhabilitation
  - o et d'un atelier / local pour un artisan/une entreprise. Voir avec Mme Carnazola de la Communauté de communes.

Soliha (ancien PACT) a été retenu pour réaliser une étude technique et financière sur ces projets.

- Projet Bourgs-Centres avec la Région Occitanie : associer les conseillers départementaux au comité technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

PRADALIER Jean

BATUT Thérèse

BURGUIERE Jean-Pierre

DEREUMAUX Régine

LEBRAVE Louis

MARC Pierre-Alexandre

MOMMEJA Gisèle

REGIS Jean-Pierre

SAMPER Bernard

SENEJEAN Jean-Louis